

FACTURE

Ampliation du titre de recette



SGC ESPALION
RESIDENCE VIA PODIENSIS
4 AV D ESTAING
12500 ESPALION

Débiteur(s)

M
M

Émetteur de la facture

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET T - RUYE - 18 BIS AVENUE MARCEL LAUTARD - 12500 ESPALION

Somme à payer

Veillez payer 61,49 € au plus tard le 30/07/2026

Comment payer ?



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site www.payfip.gouv.fr et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : 064246
Référence de la facture : 2026-1-1



Pour utiliser d'autres moyens de paiement : rendez-vous sur l'avant dernière page de cet avis

Des questions sur votre facture ?

Pour comprendre votre facture (détail au verso)

Emetteur de la créance

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET T
RUYE
18 BIS AVENUE MARCEL LAUTARD
12500 ESPALION
Téléphone : 0565483392
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
Mél : comptabilite@3cct.fr

Pour payer votre facture

Comptable en charge du recouvrement

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
RESIDENCE VIA PODIENSIS
4 ET 6 AVENUE D ESTAING
12500 ESPALION
Téléphone: 0565440205
Horaires d'ouverture : mardi vendredi matin jeudi apres-midi
Mél : sgc.espalion@dgfip.finances.gouv.fr

Détail de votre facture

En application des articles 54 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, L.252 A du livre des procédures fiscales et L. 1617-5, D. 1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1, R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre de recette pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références à rappeler en cas de contestation

Budget	Exercice	N° bordereau	N° titre
30001	2026		

Date d'émission du titre de recette : **29/06/2026**

Nicolas BESSIERE President

Détail des sommes dont vous êtes redevable, en vertu du titre 6669 rendu exécutoire le 29/06/2026 par Nicolas BESSIERE President						
Objet	Prix unitaire	Qté 1	Qté 2	Montant total HT	TVA	Montant TTC
Assainissement acompte-part variable 30% de la conso de04/24à04/25-01/07/2025-31/12/2025	1,38	4		5,52	0,55	6,07
Assainissement acompte-part fixe du 01/07/2025 au 31/12/2025-01/07/2025-31/12/2025	8,33	6		50,00	5,00	55,00
Assainissement acompte-redevance performance ass coll-01/07/2025-31/12/2025	0,10	4		0,38	0,04	0,42
TOTAL GENERAL						61,49 €

Comment payer ?

Payer en ligne



Pour payer en ligne par carte bancaire, virement ou prélèvement scannez le QR Code avec votre téléphone ou rendez vous sur le site www.payfip.gouv.fr et saisissez les informations suivantes :
Identifiant structure publique : 064246
Référence de la facture : 2026-1



Payer par virement

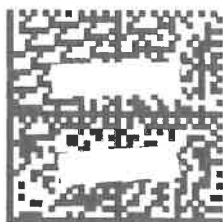
Vers le compte bancaire du comptable public :
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR133000100699C126000000049

Indiquer en zone objet/libellé les références :

30001-2026-



Payer en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste



Pour payer en espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, présenter le QR Code ci-contre auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).



Feuillet 2/2

Payer par chèque

Découpez le talon d'identification ci-dessous, joignez un chèque signé à l'ordre du Trésor Public et envoyez chèque et talon, sous enveloppe affranchie, exclusivement par la Poste à l'adresse indiquée sur le talon d'identification.

Partie à détacher en suivant les pointillés

Application : HELIOS
Avis des sommes à payer

SOMME A PAYER EN EUROS : 61,49 €

Références :

Poste : 012007
Titre de recette : 30001-2026-

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

N° Emetteur : 850033
COMMUNAUTE DE *
COMMUNES COMTAL LOT
ET T

TALON D'IDENTIFICATION

à joindre à votre chèque

CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 73980
92894 NANTERRE CEDEX 9



000001300265

850033000159 34100000066690000010120075986806

6149

Informations réglementaires

Comment contester ou vous renseigner sur votre dette envers l'organisme public :

Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez **contacter le service émetteur de la créance indiqué en première page du présent avis.**

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en première page de cet avis.

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant Tribunal Instance dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2o de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

Dans l'hypothèse d'une réclamation ou contestation formulée par écrit, veuillez aviser le **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**.

Vous pouvez vous rendre sur le site : <https://www.telerecours.fr>

Toute somme non acquittée dès la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels dûment justifiés par vous).

En cas de contestation, contacter le service émetteur de la créance **COMMUNAUTE DE COMMUNES COMTAL LOT ET T** dont les coordonnées figurent en première page de cet avis.

Si vous n'avez pas obtenu satisfaction, vous pouvez :

- Si votre contestation porte sur le bien-fondé de la créance saisir les juridictions administratives ou judiciaires dans les conditions fixées à l'article L.1617-5 1° du code général des collectivités territoriales:«l'action (...) pour contester directement devant la juridiction compétente le bien-fondé de ladite créance se prescrit dans le délai de deux mois à compter de la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite»

- Ou vous adresser au Médiateur des ministères économiques et financiers par courrier postal (BP 60153 14010 CAEN Cedex 1) ou par Internet: <https://www.economie.gouv.fr/mediateur/demande-mediation/formulaire>. La médiation ne suspend ni les délais de recours juridictionnels ni les effets du présent acte.

Les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics sociaux et médico-sociaux partenaires peuvent être destinataires des éléments d'identification de leurs débiteurs connus par l'administration fiscale en vertu de l'article L.135 ZN du livre des procédures fiscales.

Communauté de Communes

Comtal Lot Truyère

18 bis Avenue Marcel Lautard

12500 ESPALION - 05 65 48 33 92

SIRET 200 067 478 00038

Litiges/Réclamations par écrit dans un délai

de 2 mois sur <https://comtal-lot-truyere.fr>

ou par mail : comptabilite@3clt.fr

Infos 2019 PF 100€HT/an - PV 1.38€HT/m³

Document complémentaire à l'ASAP

N° 2026-C

Le 25/06/2026

SERVICE DE GESTION COMPTABLE ESPALION

RESIDENCE VIA PODIENSIS

4 ET 6 AVENUE D ESTAING

12 500 ESPALION

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M O U M M E

Réf. Abonnement :						Période facturée : du 01/07/2025 au 31/12/2025	
Bénéficiaire	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse	
C s		54	54	0		Rue	12500 ESPALION

Branchement	Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
	Assainissement acompte-part variable 30% de la conso	4	1.38000	5.52	10.00
	Assainissement acompte-part fixe	6	8.33340	50.00	10.00
REDEVANCE ASSAINISSEMENT				55.52	
	Assainissement acompte-redevance performance ass coll	4	0.09600	0.38	10.00
ORGANISMES PUBLICS - Agence de l'eau Adour Garonne				0.38	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
55.90	Assainissement	10	55.90	10.00	5.59
Total TVA :					5.59

NET A PAYER : 61.49 euros

*Le prix de revient par litre sera calculé
sur la facture de solde.*

